



Soins

Des Soins médicaux exemplaires

Le système de santé en Suisse est très bien développé. Tous les habitant(e)s ont une assurance accident et maladie complète et obligatoire. Un grand nombre de cabinets médicaux, pharmacies et hôpitaux assurent des soins adaptés. L'organisation du système de santé prévoit que l'on s'adresse d'abord à votre médecin de famille. Ce ne sera qu'en cas d'extrême urgence ou de nécessité absolue que l'on se rendra directement à l'hôpital ou sollicitera une ambulance.

Médecins de famille / pédiatres (m/f)

En Suisse, la relation entre médecins et patients est très importante. Le praticien ou la praticienne est une personne de contact essentielle qui connaît les antécédents médicaux de la patiente/du patient et elle/il est la première interlocutrice, le premier interlocuteur en cas de problèmes de santé. Si nécessaire, les malades sont orientés vers des médecins spécialisés ou des hôpitaux. En général il est conseillé de s'assurer de la prise en charge d'un médecin généraliste dès son arrivée en Valais. Il est également recommandé de demander l'admission de votre futur nouveau-né chez un/une pédiatre déjà plusieurs mois avant la date de naissance du bébé.

Dentiste

Les soins dentaires sont généralement à la charge du patient. Il est toutefois possible de souscrire une assurance complémentaire qui couvre les soins dentaires. Les enfants en âge scolaire obligatoire ont droit à un examen dentaire gratuit par an. Des informations peuvent être obtenues auprès de l'école.

Hôpitaux et services d'urgence

Si un séjour à l'hôpital est agencé, la personne y est généralement adressée par un médecin. Il existe cependant une exception à cette règle : les urgences graves ou vitales, où il faut se rendre directement au service des urgences. Si l'atteinte met la vie du patient en danger ou si le malade nécessite une prise en charge rapide par des professionnel(le)s, il faut appeler l'ambulance au numéro d'urgence 144. Contrairement à d'autres pays, où le service des urgences est le premier contact pour toutes sortes d'incidents ou de problèmes de santé, en Suisse ce sont les médecins généralistes qui sont compétents en cas d'urgences moins graves.

Hôpitaux et cliniques / www.vs.ch

Hôpital du Valais / www.vs.ch

Service d'urgences à Viège / www.hopitalduvalais.ch

Médecine complémentaire

Le canton du Valais offre un large choix de méthodes de soins thérapeutiques alternatives. Il s'agit notamment des pratiques de naturopathie, de physiothérapie, des exercices de relaxation et un éventail de traitements tels que l'homéopathie, l'ostéopathie, la kinésiologie ou la médecine traditionnelle chinoise. Les frais sont couverts par l'assurance complémentaire en fonction du modèle d'assurance et de la reconnaissance cantonale du/de la thérapeute. Il vaut la peine de recueillir ces informations avant le traitement.

Pharmacies

Dans le cas de maladie bénigne, il est recommandé de demander conseil à la pharmacienne ou au pharmacien. Les officines délivrent des médicaments sur ordonnance (prescrit par le médecin) et en vente libre. En dehors des heures d'ouverture réglementaires, il y a habituellement une pharmacie de garde par région avec un service d'urgence. Si on recherche la pharmacie d'urgences disponible dans les grandes villes (Brigue-Glis, Viège, Naters), on compose le numéro 0848 39 39 39. Pour d'autres régions il faut appeler le 0900 558 143 (0,50 franc par appel + 1,00 franc par minute depuis un téléphone fixe). Ceci ne s'applique qu'aux ordonnances urgentes !

Prescription obligatoire : En Suisse, les médicaments sont subdivisés en cinq catégories de remise. Les médicaments figurant sur les listes A et B sont des médicaments pouvant être remis uniquement sur ordonnance, tandis que les médicaments figurant sur les listes C et D sont des médicaments disponibles librement dans les pharmacies, mais qui ne peuvent être délivrés par correspondance uniquement sur ordonnance médicale. La catégorie E comprend les remèdes qui sont disponibles dans les magasins sans avis d'un(e) spécialiste, comme le thé à la camomille par exemple.

Swissmedic / www.swissmedic.ch

Pharmasuisse / www.pharmasuisse.org

Soins à domicile

Les personnes malades ou dépendantes ont la possibilité d'obtenir une aide à domicile. Elles peuvent faire appel aux services des soins infirmiers externes de l'hôpital (Spitex). Des professionnels de la santé se rendent au domicile des patient(e)s pour prodiguer des soins ou les assister aux diverses tâches à la maison. L'offre s'adresse aux personnes diminuées pour cause de maladie, d'accident, de problèmes de vieillesse, de complications pendant la grossesse ou après un accouchement. Une partie des frais est prise en charge par l'assurance de base.

Spitex / www.smzo.ch

Source : www.hallo-aargau.ch